

# Le nom commercial d'une Micro-Entreprise



Choisir et protéger  
son nom commercial



**UPSME**

LE TRAIT D'UNION  
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME février 2024

# Le nom commercial d'une micro-entreprise

## Dénomination de l'entreprise

Le nom de votre micro-entreprise correspond à votre nom, le nom de famille, et votre prénom. En effet, votre micro-entreprise est une personne physique, en opposition à une société qui est une personne morale.

Le micro-entrepreneur exerce son activité sous le statut juridique de l'entreprise individuelle. À ce titre, et depuis le 15 mai 2022, il a l'obligation de faire précéder ou suivre son nom de la mention « **entrepreneur individuel** » ou « **EI** ».

On donne à ce nom, prénom ce que l'on appelle la dénomination d'une entreprise :

- On ne peut changer le nom de son entreprise (sauf en cas de changement de nom de famille ou de prénom) ;
- La dénomination, suivie ou précédée de la mention « EI » ou « Entreprise individuelle », sur l'ensemble des documents professionnels : facture, commande, devis, publicité, correspondance, e-mail, etc. ;
- La protection de la dénomination de la micro-entreprise est automatique, dès lors que l'immatriculation est faite au RNE (Répertoire National des Entreprises).



# Le nom commercial d'une micro-entreprise

## Nom commercial ou professionnel

**Si votre activité est de nature commerciale, on parlera de nom commercial.**

**Si votre activité est artisanale ou de nature libérale, on parlera de nom professionnel.**

- ➔ C'est un outil de communication.
- ➔ Il est facultatif.
- ➔ Le micro-entrepreneur est libre de le choisir. Il peut s'agir de son nom de famille, d'un pseudonyme ou de tout autre terme inventé.
- ➔ Le nom commercial ou professionnel peut être mentionné au RNE et au RCS.



# Le nom commercial d'une micro-entreprise

## Nom commercial ou professionnel

### Quelles utilisations pour ce nom commercial ou professionnel ?

- En priorité, il va servir à identifier votre activité, vos prestations, vos produits auprès de vos clients, vos prospects et vos concurrents.
- Vous allez le mettre en avant sur vos supports publicitaires, vos documents commerciaux et enfin l'utiliser pour faire votre pitch de présentation de votre activité auprès de vos différents interlocuteurs.

Votre nom commercial ou professionnel va figurer sur vos cartes de visite, vos papiers à en-tête, vos e-mails et d'une manière plus générale, sur tous les documents commerciaux, administratifs de votre micro-entreprise (contrats, devis, factures, etc.).

### Quelles formes doit prendre votre nom commercial ou professionnel ?

- Marque de votre produit ou de votre activité.
- Enseigne d'un local ou d'un magasin.
- Logo
- Nom de domaine d'un site internet.

Mais il peut aussi être différent et venir s'ajouter à une enseigne ou un logo.



# Le nom commercial d'une micro-entreprise

## Nom commercial ou professionnel

### Vérifier sa disponibilité.

Trop souvent le micro-entrepreneur décide d'utiliser un nom commercial ou professionnel sans vérifier qu'il n'est pas déjà utilisé (et protégé) par un autre entrepreneur individuel.

La première démarche que doit donc faire le micro-entrepreneur est de vérifier si le nom commercial ou professionnel qu'il envisage de donner à son entreprise est disponible. Il a pour cela à sa disposition la base de données de l'INPI qui recense les dénominations commerciales, les noms commerciaux et les enseignes inscrites au RNE et au RCS.

Recherche INPI

Enfin, le micro-entrepreneur pourra effectuer une requête plus approfondie de similarité, toujours auprès de l'INPI. Cette démarche, à l'inverse de la première, est payante. L'outil de l'INPI donne accès à l'ensemble des marques et logos en France, des dessins, modèles français, des brevets d'invention et des décisions de justice.

C'est un moyen de vérifier que quelqu'un n'a pas déjà eu la même idée que vous, et notamment en matière de nom commercial ou professionnel, voire de dénomination (d'une marque ou d'une entreprise).

Disponibilité INPI



**UPSME**

LE TRAIT D'UNION  
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME février 2024

# Le nom commercial d'une micro-entreprise

## Nom commercial ou professionnel

### Comment protéger son nom commercial ou professionnel ?

Contrairement à la dénomination de l'entreprise, la protection n'est pas automatique. Le micro-entrepreneur devient le propriétaire de son nom commercial ou professionnel à partir de sa 1<sup>ère</sup> utilisation dans un document : support publicitaire et/ou commercial.

Il peut également formaliser cette protection auprès de l'INPI avec notamment le dispositif e-Soleau.

Dispositif e-Soleau

